

IRAN – 10 mai 2020

Payam Derafshan

Condamné à deux ans de prison et deux ans supplémentaires de suspension du barreau pour "insulte au Guide suprême".



Payam Darfshan a été condamné par la première branche du tribunal révolutionnaire de Karaj à deux ans de prison et deux ans supplémentaires de suspension du barreau en vertu de l'article 514 du Code pénal islamique pour "insulte au Guide suprême". Ses avocats n'ont été autorisés ni à voir le dossier, ni à le défendre devant le tribunal. Il leur a seulement été permis de lire une partie des pièces après le prononcé du verdict. Formellement, le verdict n'est pas définitif et doit être porté en appel devant la cour d'appel d'Alborz dans les 20 jours.

Payam Derafshan avait été arrêté le 31 août 2018, alors qu'il se trouvait avec un confrère, Faroukh Forouzan, au domicile d'un autre avocat, Arash Keykhosravi, récemment emprisonné, qui l'avait choisi pour défenseur. Arash Keykhosravi avait lui-même été arrêté par les forces de sécurité devant le Parlement iranien le 18 août précédent, avec deux autres avocats, Ghassem Sholeh-Sadi et Masoud Javadieh.

Après leur arrestation, Payam Derafshan avait publiquement reproché aux autorités judiciaires d'avoir traité les deux prisonniers comme des condamnés en leur menottant les mains, leur enchaînant les pieds et en leur faisant porter l'uniforme des prisonniers lors de leur transfert de la prison d'Evin au Grand Pénitencier de Téhéran. *"Les autorités ont vraiment agi de manière méchante à l'égard de deux des avocats les plus estimés du pays, simplement pour les maltraiter et les humilier"*, avait-il déclaré, tout en ajoutant: *"Vous pouvez menotter les mains et les pieds des suspects, mais seulement pour les criminels dangereux ou les prisonniers qui pourraient s'évader"*.

Payam Derafshan et Faroukh Forouzan avaient été libérés le 8 septembre 2018 moyennant une caution respectivement de 110 millions et 120 millions de tomans. Payam Darfshan, qui a défendu de nombreux prisonniers politiques et militants civils, était au moment de son arrestation, l'un des avocats de ses confrères, Nasrin Sotoudeh et Mohammad Najafi. Auparavant, il avait également défendu la famille de Kavous Seyed-Emami Emami, un universitaire et écologiste canadien d'origine iranienne, mort en février 2018 dans des circonstances suspectes à la prison d'Evin, après avoir été arrêté par le Corps des gardes de la révolution islamique (IRGC), le mois précédent. Il avait porté plainte contre la chaîne de télévision publique iranienne (IRIB) qui avait diffusé un film dans lequel Seyed-Emami était présenté comme un espion.

Payam Derafshan faisait également partie d'un groupe d'avocats qui ont poursuivi Bijan Ghasemzadeh, interrogateur à la deuxième chambre du tribunal de la culture et des médias, pour sa décision d'interdire la populaire application de messagerie Telegram. . (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2019, pp. 119 et 171).

